Syndicat CGT Ferc Sup Sorbonne Nouvelle
Université Sorbonne Nouvelle
COMPTES FINANCIERS 2023

I) Compte de résultat simplifié

Compte de résultat simplifié 2023					
du syndicat	CGT FERC Sup				
de	Université Sorbonne Nouvelle				
Adresse	8 avenue de Saint-Mandé 75012				
CHARGES	**N**	**N-1**	**PRODUITS**	**N**	**N-1**
I - CHARGES D'EXPLOITATION	541,22	1422,16	**I - PRODUITS D'EXPLOITATION**	3445,48	3153,16
Achats	541,22	1422,16	Cotisations	3445,48	2853,16
Autres charges externes	0,00	0,00	Subventions	0,00	0,00
Autres services extérieurs	0,00	0,00	Autres produits	0,00	300,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	Transferts de charge	0,00	0,00
Charges de personnel	0,00	0,00	Reprises des amortissements	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00			
Dotations amort. prov.	0,00	0,00			
II - CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00	**II - PRODUITS FINANCIERS**	0,00	0,00
II - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1500,00	**III - PRODUITS EXCEPTIONNELS**	0,00	0,00
II - ENGAGEMENTS SUR CONTRIBUTIONS	15,80	195,91	**IV - CONTRIBUTIONS - REPORT**	0,00	0,00
TOTAL	557,02	3118,07	**TOTAL**	3445,48	3153,16
Solde créditeur (excédent)	2888,46	35,09	**Solde débiteur (déficit)**		

Source: Arrêté du 31 décembre 2009 portant homologation du règlement n° 2009-10 du Comité de la réglementation comptable

II) Bilan simplifié

Bilan simplifié avant répartition 2023

du syndicat CGT FERC Sup
de Université Sorbonne Nouvelle
Adresse 8 avenue de Saint-Mandé
75012

ACTIF	N Brut	N Amortiss. et dépréc.	N Net	N-1 Net	PASSIF	N	N-1
I - ACTIF IMMOBILISÉ	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00	**I - FONDS SYNDICAUX**	**14516,96**	11628,50
Actif incorporel	0,00	0,00	0,00	0,00	Réserves	11628,50	11593,41
Actif corporel	0,00	0,00	0,00	0,00	Report à nouveau	0,00	0,00
Actif financier	0,00	0,00	0,00	0,00	**Résultat de l'exercice**	**2888,46**	35,09
					II - PROVISIONS	0,00	0,00
II - ACTIF CIRCULANT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00	**III - FONDS DÉDIÉS**	**0,00**	0,00
Stock et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes financières	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes diverses	0,00	0,00
III - DISPONIBILITÉS			**14602,57**	11628,50			
Comptes de régularisation			**0,00**	0,00	**Compte de régularisation**	**0,00**	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	**0,00**		**14602,57**	11628,50	**TOTAL DU PASSIF**	**14516,96**	11628,50

Source: Arrêté du 31 décembre 2009 portant homologation du règlement n° 2009-10 du Comité de la réglementation comptable

Compte arrêtés par le Bureau et approuvés par l'Assemblée Générale du 21 juin 2024
Les secrétaires: Les trésoriers:

Frédéric ERARD Patrick BELMONTE Élodie BLESTEL Pierre GERVAIS

Syndicat CGT FERC Sup SORBONNE NOUVELLE
Université Sorbonne Nouvelle Paris 3
8 avenue de Saint-Mandé, 75008 Paris
Pierre GERVAIS et Élodie BLESTEL, trésoriers
contact: p.gervais@fercsup-cgt.net

ANNEXE FINANCIERE 2023

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 516,96€
Le résultat net comptable est un excédent de 2888,46 € qui s'analyse comme suit
Résultat avant affectation: 2888,46€
Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par les représentants de l'organisation syndicale : Syndicat Ferc-SUP CGT Sorbonne Nouvelle

Ressources à retenir pour la détermination des seuils

Tableau des ressources		
du syndicat	CGT FERC Sup	
de	Université Sorbonne Nouvelle	
Adresse	8 avenue de Saint-Mandé	
	75012	PARIS
Pour l'année	2022	
RESSOURCES		
a. Cotisations reçues (PAC + part conservée des cotisations manuelles) (+)		3445,48€
b. Part reversée des cotisations manuelles (-)		15,80 €
c. Subventions reçues (+)		0,00 €
d. Autres produits d'exploitation perçus (+)		0,00 €
e. Produits financiers perçus (+)		0,00 €
Total des ressources (a-b+c+d+e)		3337,22 €

Source: Arrêté du 31 décembre 2009 portant homologation du règlement n° 2009-10 du Comité de la réglementation comptable

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

- non compensation

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable N°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, de l'Avis n°2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement de Comité de la Réglementation Comptable N°99-01 01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable N°99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable: Néant

Faits significatifs et importants: Néant

Valeurs mobilières et placements: Néant

Immobilisations financières: Néant

Créances et dettes:
Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle: Néant

Entités avec lesquelles aucun lien d'affiliation n'est entretenu:
Conformément à l'article L. 2135-2 du Code du Travail, aucune personne morale, avec laquelle aucun lien d'adhésion ou d'affiliation ne serait entretenu, n'est contrôlée au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Cotisations:
— Les cotisations manuelles sont comptabilisées comme produits pour leur montant brut à la date d'encaissement, les reversements sont comptabilisés en charges.
— Les reversements de cotisation en provenance du syndicat national sont comptabilisés en produits à la date d'encaissement.

Événements récurrents pluriannuels NEANT

Contributions en nature reçues:
Le syndicat ne bénéficie d'aucune décharge horaire locale
Conformément à la législation, l'Université Sorbonne Nouvelle met à la disposition du syndicat un local syndical avec mobilier et un poste de travail équipé
L'évaluation chiffrée de ces avantages en nature n'a pas été possible, ces derniers n'étant pas homogènes.

Fait à Paris, le 5 Juin 2024

Les trésoriers

Pierre Gervais